



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
du Conseil Communautaire
Mardi 29 avril 2014
A la salle municipale de MONTILLOT

Le 29 avril 2014, à 18 heures 30 le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale de MONTILLOT, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

63 Conseillers titulaires présents : Farid AIT KICHA, Angélo ARENA, Hubert BARBIEUX, Françoise BAUDOT, Jean-Michel BEAUGER, Damien BRIZARD, Jean-Paul BUTTARD, Gérard CHABERT, Mourad CHENAF, Gilles CHÊNE, Laurent CLUZEL, Micheline DALIDET, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pierre DIAZ, Agnès FERNANDEZ-MITTON, Gérard FEVRE, Jean-Paul FILLION, Isabelle GEORGELIN, Pascal GERMAIN, Stéphanie GROSSETETE, Michel GUILBERT, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Gérard GUYARD, Christian GUYOT (arrivée à l'O.J n°3), Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Dominique HUDRY, Didier IDES, Nathalie KOWALCZYK, Claude LABOUREAU, Gérard LACOMBE, Jean-Claude LANDRIER, Jean LEMARIEY, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN, Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIERE, Bernard MASSOL, Cédric MENGUAL, Jean-Louis MICHELIN, Monique MILLEREAUX, Michel MILLET, François-Xavier NAULOT, Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Véronique PICHON, Bernard RAGAGE, Noëlle RAUSCENT, Olivier RAUSCENT, Nicolas ROBERT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Éric STEPHAN, Anne-Marie THOMASSIN, Gilles TISSIER, Joël TISSIER, Françoise VERMILLARD, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Françoise WICKER.

5 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Camille BOERIO a donné pouvoir à Gérard DELORME, Jean-Yves CAULLET a donné pouvoir à Agnès FERNANDEZ-MITTON, Alain COMMARET a donné pouvoir à Claude LABOUREAU, Nicole LHERNAULT a donné pouvoir à Alain GUITTET et Claude MANET a donné pouvoir à Laurent CLUZEL.

5 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Laurent CLUZEL, Gérard DELORME, Agnès FERNANDEZ-MITTON, Alain GUITTET et Claude LABOUREAU.

1 Conseiller titulaire absent sans avoir donné de pouvoir de vote : Joël RIQUIER.

Date de la convocation	22 avril 2014
Conseillers titulaires en fonction	69
Conseillers titulaires présents	63
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	5
Conseillers suppléants ayant pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Alain VITEAU.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communautaires présents et présente les excuses susvisées ainsi que celle de Madame la Sous-préfète. Il remercie la présence de Monsieur André VILLIERS, Président du Conseil Général de l'Yonne et celle de Madame le Trésorier d'AVALLON. Il remercie, également, Monsieur le Maire de MONTILLOT et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.

- ✓ Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf, si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- ✓ Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- ✓ Le Président rappelle aux Conseillers qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- ✓ Le Président demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :
 - Clôture du budget annexe du projet de la Maison de services de ROUVRAY sous maîtrise d'ouvrage de l'ex-CCMV,
 - Election d'un délégué au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'AVALLON.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Pierre DIAZ, Maire de MONTILLOT, accueille et souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INFORMATION SUR LES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

Projet de crèche à CUSSY LES FORGES : le Président explique qu'il a accepté un devis de la société SOCOTEC pour un montant de 5 360,00 euros HT pour assurer la mission de contrôle technique pour le projet de crèche de CUSSY LES FORGES.

O.J N° 3 : DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

Délégations au Président : conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour l'autoriser à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 15 000,00 euros HT et ce, uniquement dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 15 000,00 euros HT et ce, uniquement dans la limite des crédits inscrits au budget.

O.J N° 4 : COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Le Président rappelle l'importance du travail des commissions tout en précisant que les propositions seront examinées par le Bureau avant d'être proposées à l'assemblée délibérante. Il explique qu'il souhaite, au cours de cette première année de la fusion, que le travail des commissions s'oriente vers une expertise de l'existant et une analyse des besoins à prioriser en s'appuyant sur les statuts. L'ensemble de ce travail devra contribuer à élaborer un programme pluriannuel.

Monsieur Mourad CHENAF s'interroge sur l'efficacité d'une organisation verticale s'appuyant sur le travail de 12 commissions à partir de statuts qu'il juge provisoires. Il prône l'élaboration d'un projet de territoire et souligne donc l'obligation de cohérence entre les commissions et, par exemple, entre celles « du Développement économique, du Tourisme et de l'Opération Grand Site de VÉZELAY ». Le Président rappelle que l'organisation de la gouvernance vise à présenter un projet de territoire pluriannuel fin 2014 et explique que les statuts, en attente de l'arrêté préfectoral, ne sont pas provisoires mais qu'ils pourront naturellement être amendés par délibérations du Conseil Communautaire et des conseils municipaux. Il conclut en rappelant que rien n'empêche les commissions de travailler en commun de manière transversale sur les différents thèmes.

Avec un avis favorable du Bureau Communautaire, le Président propose au Conseil Communautaire que les commissions soient ouvertes également aux Conseillers communautaires suppléants ainsi qu'à d'autres Conseillers municipaux tout en souhaitant limiter à 20, le nombre de membres par commission.

Aucune remarque n'étant formulée, **cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

1°) Commission « Développement économique » : Président : Olivier RAUSCENT – Conseiller délégué : Jean-Michel BEAUGER :

En qualité de Conseillers communautaires titulaires ayant fait acte de candidatures, **Damien BRIZARD, Gérard DELORME, Agnès FERNANDEZ-MITTON, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Dominique HUDRY, Jean-Claude LANDRIER, François-Xavier NAULOT et Françoise VERMILLARD** sont élus, à l'unanimité, membres de la commission « Développement économique ».

En qualité de Conseillers communautaires suppléants ayant fait acte de candidature, **Lorant HECQUET, Laurent MANDRON et Bernard MAURICE** sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Développement économique ».

En qualité de Conseiller municipal ayant fait acte de candidature, **Pierre MORICE** est coopté, à l'unanimité, membre de la commission « Développement économique ».

2°) Commission « Tourisme » : Président : Gérard DELORME – Conseillères déléguées : Noëlle RAUSCENT et Sylvie SOILLY :

En qualité de Conseillers communautaires titulaires ayant fait acte de candidatures, **Françoise BAUDOT, Agnès FERNANDEZ-MITTON, Isabelle GEORGELIN, Stéphanie GROSSETETE, Michel GUILBERT, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Nathalie KOWALCZYK, Jean LEMARIEY, Sonia PATOURET-DUMAY, Françoise VERMILLARD et Elise VILLIERS** sont élus, à l'unanimité, membres de la commission « Tourisme ».

En qualité de Conseiller communautaire suppléant ayant fait acte de candidature, **Lorant HECQUET** est coopté, à l'unanimité, membre de la commission « Tourisme ».

En qualité de Conseillers municipaux ayant fait acte de candidatures, **Monique BEL, Laurent JANODET, Pierre MORICE et Lionel RECORDON** sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Tourisme ».

3°) Commission « Aménagement de l'espace 1 » : Président : Didier IDES (*mobilité, urbanisme, signalétique, réserves foncières, mise en place d'un observatoire des services publics, formation des élus et délégation spéciale au Pays Avallonnais dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale*) :

En qualité de Conseillers communautaires titulaires ayant fait acte de candidatures, **Françoise BAUDOT, Mourad CHENAF, Alain COMMARET, Alain GUITTET, Nathalie KOWALCZYK, Claude LABOUREAU et Louis VIGOUREUX sont élus, à l'unanimité, membres de la commission « Aménagement de l'espace 1 ».**

En qualité de Conseiller communautaire suppléant ayant fait acte de candidature, **Lorant HECQUET est coopté, à l'unanimité, membre de la commission « Aménagement de l'espace 1 ».**

En qualité de Conseiller municipal ayant fait acte de candidature, **Lionel RECORDON est coopté, à l'unanimité, membre de la commission « Aménagement de l'espace 1 ».**

4°) Commission « Aménagement de l'espace 2 » : Président : Philippe LENOIR (*accessibilité, habitat, étude de mise en valeur du site de l'aérodrome d'AVALLON, communication/démocratie participative et délégation spéciale au Pays Avallonnais dans le cadre du Programme d'intérêt général*) :

En qualité de Conseillers communautaires titulaires ayant fait acte de candidatures, **Mourad CHENAF, Claude LABOUREAU, Anne-Marie THOMASSIN et Françoise WICKER sont élus, à l'unanimité, membres de la commission « Aménagement de l'espace 2 ».**

En qualité de Conseiller municipal ayant fait acte de candidature, **Lionel RECORDON est coopté, à l'unanimité, membre de la commission « Aménagement de l'espace 2 ».**

5°) Commission « Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art » : Présidents : Gérard LACOMBE (*secteur 1*), Jean-Louis MICHELIN (*secteur 2*) et Gérard PAILLARD (*secteur 3*) :

En qualité de Conseillers communautaires titulaires ayant fait acte de candidatures, **Pierre DIAZ, Arnaud GUYARD, Gérard GUYARD, Claude LABOUREAU, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Gilles TISSIER et Alain VITEAU sont élus, à l'unanimité, membres de la commission « Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art ».**

En qualité de Conseillers communautaires suppléants ayant fait acte de candidatures, **Alain GARNIER, Patrick GEORGE, Florent GOURLLOT, Jean-Claude MAUPOIX et Thierry VEYSSIERE sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art ».**

En qualité de Conseillers municipaux ayant fait acte de candidatures, **Guy DELNESTE, Patrick LEBLANC, Rémy PETITOT, Philippe PICHON et Gérard RAVELLI sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art ».**

6°) Commission « Environnement 1 » : Président : Pascal GERMAIN (*gestion des déchets ménagers et actions de formation, de communication et de sensibilisation du public*) :

En qualité de Conseillers communautaires titulaires ayant fait acte de candidatures, **Françoise BAUDOT, Gérard GUYARD, Nathalie KOWALCZYK, Claude LABOUREAU, Louis VIGOUREUX et Françoise WICKER sont élus, à l'unanimité membres de la commission « Environnement 1 ».**

En qualité de Conseiller communautaire suppléant ayant fait acte de candidature, **Jacques FOREY est coopté, à l'unanimité, membre de la commission « Environnement 1 ».**

En qualité de Conseillers municipaux ayant fait acte de candidatures, **Marianne FOUCHET, Patrick LEBLANC et Alain MARILLER sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Environnement 1 ».**

7°) Commission « Environnement 2 » : Président : Joël TISSIER (*service public d'assainissement non collectif, protection et mise en valeur de l'environnement « NATURA 2000, charte paysagère, décharges communales, ... », énergies renouvelables et économies d'énergie*) :

En qualité de Conseillers communautaires titulaires ayant fait acte de candidatures, **Laurent CLUZEL, Alain COMMARET, Pierre DIAZ, Gérard FEVRE, Nathalie KOWALCZYK, Claude LABOUREAU, Cédric MENGUAL, Monique MILLEREAUX, François ROUX, Eric STEPHAN et Françoise WICKER sont élus, à l'unanimité, membres de la commission « Environnement 2 ».**

En qualité de Conseillers communautaires suppléants ayant fait acte de candidatures, **Josiane BOUVARD, Patrick GEORGE, Florian SPEVAK et Thierry VEYSSIERE sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Environnement 2 ».**

En qualité de Conseillers municipaux ayant fait acte de candidatures, **Marianne FOUCHET et Ralph PAIN sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Environnement 2 ».**

8°) Commission « Action sociale 1 » : Président : Nicolas ROBERT (*enfance/jeunesse et sport*) :

En qualité de Conseillers communautaires titulaires ayant fait acte de candidatures, **Farid AIT KICHA, Bernard DESCHAMPS, Isabelle GEORGELIN, Stéphanie GROSSETETE, Michel GUILBERT, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU et Michel MILLET sont élus, à l'unanimité, membres de la commission « Action sociale 1 ».**

En qualité de Conseillers communautaires suppléants ayant fait acte de candidatures, **Marc-Olivier LINGET et Gisèle RICHARD sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Action sociale 1 ».**

En qualité de Conseillères municipales ayant fait acte de candidatures, **Denise GALLIMARD et Marie-Lise LEFRANC sont cooptées, à l'unanimité, membres de la commission « Action sociale 1 ».**

9°) Commission « Action sociale 2 » : Président : Hubert BARBIEUX (*santé et vie sociale*) :

En qualité de Conseillers communautaires titulaires ayant fait acte de candidatures, **Farid AIT KICHA, Bernard DESCHAMPS, Jacques FOREY, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Jean LEMARIEY, Marie-**

Claire LIMOSIN, Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Jean-Louis MICHELIN, Michel MILLET, Sonia PATOURET-DUMAY et Noëlle RAUSCENT sont élus, à l'unanimité, membres de la commission « Action sociale 2 ».

En qualité de Conseillers communautaires suppléants ayant fait acte de candidatures, **Bernard GAREAU et Serge NASSELEVITCH sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Action sociale 2 ».**

En qualité de Conseillère municipale ayant fait acte de candidature, **Micheline FORET est cooptée, à l'unanimité, membre de la commission « Action sociale 2 ».**

10°) Commission « Opération grand site de VÉZELAY (OGS) » : Président : Christian GUYOT : s'ajoutant aux Maires des communes du périmètre « OGS » - ASQUINS, BLANNAY, DOMECEY-SUR-CURE, DOMECEY-SUR-LE-VAULT, FOISSY-LES-VÉZELAY, FONTENAY-PRES-VÉZELAY, GIVRY, ISLAND, MENADES, MONTILLOT, PIERRE-PERTHUIS, PONTAUBERT, SAINT-PERE, SERMIZELLES, THAROISEAU, VAULT-DE-LUGNY, VÉZELAY et VOUTENAY-SUR-CURE - et en qualité de Conseillers communautaires titulaires ayant fait acte de candidatures, **Françoise BAUDOT, Gilles CHENE, Gérard DELORME, Agnès FERNANDEZ-MITTON, Alain GUITTET, Didier IDÉS, Philippe LENOIR, Michel MILLET, Sonia PATOURET-DUMAY et Anne-Marie THOMASSIN sont élus, à l'unanimité, membres de la commission « Opération Grand Site de VÉZELAY ».**

En qualité de Conseillers communautaires suppléants ayant fait acte de candidatures, **Patrick GEORGE, Lorant HECQUET et Bernard MAURICE sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Opération Grand Site de VÉZELAY ».** En qualité de Conseillers municipaux ayant fait acte de candidatures, **Marianne FOUCHET, Pierre MORICE et Lionel RECORDON sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Opération Grand Site de VÉZELAY ».**

Afin d'ouvrir cette commission au-delà du périmètre « OGS, celle-ci compte plus de 20 membres dès lors que les 18 Maires dudit périmètre « OGS » en font obligatoirement partie.

11°) Commission « Finances et étude sur la mutualisation des services » : Président : Bernard RAGAGE :

En qualité de Conseillers communautaires titulaires ayant fait acte de candidatures, **Camille BOERIO, Jean-Paul BUTTARD, Mourad CHENAF, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jamilah HABSAOUI et Dominique HUDRY sont élus, à l'unanimité, membres de la commission « Finances et étude sur la mutualisation des services ».**

En qualité de Conseiller communautaire suppléant ayant fait acte de candidature, **Serge NASSELEVITCH est coopté, à l'unanimité, membre de la commission « Finances et étude sur la mutualisation des services ».**

En qualité de Conseiller municipal ayant fait acte de candidature, **Emmanuel DUJARDIN est coopté, à l'unanimité, membre de la commission « Finances et étude sur la mutualisation des services ».**

12°) Commission « Aire d'accueil de grand passage des gens du voyage » : Président : Pascal GERMAIN :

En qualité de Conseillers communautaires titulaires ayant fait acte de candidatures, **Alain GUITTET, Gérard GUYARD et Claude LABOUREAU, François-Xavier NAULOT sont élus, à l'unanimité, membres de la commission « Aire d'accueil de grand passage des gens du voyage ».**

En qualité de Conseiller municipal ayant fait acte de candidature, **Monique BEL est cooptée, à l'unanimité, membre de la commission « Aire d'accueil de grand passage des gens du voyage ».**

Le Président explique qu'il est possible d'adresser d'autres candidatures de Conseillers communautaires (titulaires ou suppléants) ou de Conseillers municipaux en adressant leurs coordonnées soit par mail (cte.com.avallonnais@orange.fr), soit par courrier à la CCAVM (9 rue Carnot 89200 AVALLON) en précisant les commissions souhaitées. Les nouvelles demandes pourront être inscrites à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil communautaire.

O.J N° 5 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

Pour l'ensemble des élections visées dans l'O.J n°5, le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, de procéder à une élection à main levée.

1°) Election des délégués titulaires et suppléants au GIP-ADT du Pays Avallonnais : le Président explique que le Pays Avallonnais réfléchit actuellement pour proposer une nouvelle gouvernance à compter du 1^{er} janvier 2015 compte-tenu du redécoupage des EPCI, de l'élaboration du SCOT mais aussi de l'opportunité législative de transformer le Pays Avallonnais en Pôle d'équilibre territorial et rural (*loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*). Dans cette attente, il propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants pour siéger au Groupement d'intérêt public et d'aménagement et développement du territoire du Pays Avallonnais.

- **Election des trois délégués titulaires :** le Président propose les candidatures qu'il a reçues de Pascal GERMAIN, de Dominique HUDRY et de Noëlle RAUSCENT.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Pascal GERMAIN, Dominique HUDRY et Noëlle RAUSCENT au titre de délégués titulaires pour siéger au Groupement d'intérêt public et d'aménagement et développement du territoire du Pays Avallonnais.

- **Election des trois délégués suppléants :** le Président propose les candidatures qu'il a reçues de Marie-Claire LIMOSIN, de Gérard PAILLARD et de Nicolas ROBERT.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Marie-Claire LIMOSIN, Gérard PAILLARD et Nicolas ROBERT au titre de délégués suppléants pour siéger, le cas échéant, au Groupement d'intérêt public et d'aménagement et développement du territoire du Pays Avallonnais.

2°) **Election des délégués au Conseil de développement du Pays Avallonnais** : le Président explique que le Pays Avallonnais réfléchit actuellement pour proposer une nouvelle gouvernance à compter du 1^{er} janvier 2015 compte-tenu du redécoupage des EPCI, de l'élaboration du SCOT mais aussi de l'opportunité législative de transformer le Pays Avallonnais en Pôle d'équilibre territorial et rural (*loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*). Dans cette attente, il propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de neuf délégués pour siéger au Conseil de développement du Pays Avallonnais. Le Président propose les candidatures qu'il a reçues d'Hubert BARBIEUX, d'Alain GUITTET, de Christian GUYOT, de Didier IDES et de Philippe LENOIR et prend acte des candidatures spontanées de Jean-Paul BUTTARD, de Mourad CHENAF, de Micheline DALIDET et de François-Xavier NAULOT.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Hubert BARBIEUX, Jean-Paul BUTTARD, Mourad CHENAF, Micheline DALIDET, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Didier IDES, Philippe LENOIR et François-Xavier NAULOT au titre de délégués pour siéger au Conseil de développement du Pays Avallonnais.

3°) **Election des représentants titulaires et suppléants au Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Morvan** : le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de trois représentants titulaires et de trois représentants suppléants pour siéger au Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Morvan.

- **Election des trois délégués titulaires** : le Président propose les candidatures qu'il a reçues de Christian GUYOT, de Claude LABOUREAU et de Michel MILLET.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Christian GUYOT, Claude LABOUREAU et Michel MILLET au titre de délégués titulaires pour siéger au Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Morvan.

- **Election des trois délégués suppléants** : le Président prend acte des candidatures spontanées de Jean-Paul BUTTARD, de Laurent CLUZEL et de Micheline DALIDET.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Jean-Paul BUTTARD, Laurent CLUZEL et Micheline DALIDET au titre de délégués suppléants pour siéger, le cas échéant, au Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Morvan.

4°) **Election des représentants au Groupe d'action local du Parc Naturel Régional du Morvan** : le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de trois représentants pour siéger au Groupe d'action local du Parc Naturel Régional du Morvan. Il propose la candidature qu'il a reçue de Claude LABOUREAU et prend acte des candidatures spontanées de Michel MILLET et de Sonia PATOURET-DUMAY.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Claude LABOUREAU, Michel MILLET et Sonia PATOURET-DUMAY au titre de représentants au Groupe d'action local du Parc Naturel Régional du Morvan.

5°) **Election des délégués à la Chambre économique de l'Avallonnais** :

- **Election au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale** : le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de trois délégués pour siéger au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais. Il propose les candidatures qu'il a reçues de Philippe LENOIR et d'Olivier RAUSCENT et prend acte de la candidature spontanée de François-Xavier NAULOT.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Philippe LENOIR, François-Xavier NAULOT et Olivier RAUSCENT au titre de délégués pour siéger au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais.

- **Election à l'Assemblée générale** : le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de trois délégués pour siéger uniquement à l'Assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais. Il prend acte des candidatures spontanées de Dominique HUDRY, de Nathalie KOWALCZYK et de Sonia PATOURET-DUMAY.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Dominique HUDRY, Nathalie KOWALCZYK et Sonia PATOURET-DUMAY au titre de délégués pour siéger à l'Assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais.

6°) **Election des délégués au collège des élus du Conseil d'administration de l'Office de tourisme de VÉZELAY** : le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de huit délégués pour siéger au Conseil d'administration de l'Office de tourisme de VÉZELAY. Il propose les candidatures qu'il a reçues d'Hubert BARBIEUX, de Gérard DELORME, d'Agnès FERNANDEZ-MITTON, d'Isabelle GEORGELIN, de Christian GUYOT, de Noëlle RAUSCENT, de Sylvie SOILLY et d'Elise VILLIERS.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Hubert BARBIEUX, Gérard DELORME, Agnès FERNANDEZ-MITTON, Isabelle GEORGELIN, Christian GUYOT, Noëlle RAUSCENT, Sylvie SOILLY et Elise VILLIERS au titre de délégués au collège des élus du Conseil d'administration de l'Office de tourisme de VÉZELAY.

7°) **Election des délégués à la Commission locale d'information et de surveillance du centre de stockage de déchets non dangereux de SAUVIGNY LE BOIS exploité par la société SITA CENTRE OUEST** : le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de deux délégués pour siéger à la Commission locale d'information et de surveillance du centre de stockage de déchets non dangereux de SAUVIGNY LE BOIS exploité par la société SITA CENTRE OUEST. Il propose les candidatures qu'il a reçues de Pascal GERMAIN et de Françoise WICKER et prend acte de la candidature spontanée de Mourad CHENAF. Madame Françoise WICKER retire sa candidature.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Mourad CHENAF et Pascal GERMAIN au titre de délégués pour siéger à la Commission locale d'information et de surveillance du centre de stockage de déchets non dangereux de SAUVIGNY LE BOIS exploité par la société SITA CENTRE OUEST.

8°) **Election des délégués au Conseil d'orientation du Conservatoire de musique de la ville d'AVALLON** : le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de six délégués pour siéger au Conseil d'orientation du Conservatoire de musique de la ville d'AVALLON. Il propose les candidatures qu'il a reçues de Pascal GERMAIN et de Didier IDES et prend acte des candidatures spontanées de Mourad CHENAF, d'Isabelle GEORGELIN, de Michel MILLET et de Gilles TISSIER.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Mourad CHENAF, Pascal GERMAIN, Isabelle GEORGELIN, Didier IDES, Michel MILLET et Gilles TISSIER au titre de délégués pour siéger au Conseil d'orientation du Conservatoire de musique de la ville d'AVALLON.

9°) **Election des délégués au Comité de gestion du Centre de loisirs intercommunal sans hébergement à AVALLON** : le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de quatre délégués pour siéger au Comité de gestion du Centre de loisirs intercommunal sans hébergement à AVALLON. Il propose les candidatures qu'il a reçues de Gérard DELORME, de Pascal GERMAIN et de Nicolas ROBERT et prend acte de la candidature spontanée d'Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU et Nicolas ROBERT au titre de délégués pour siéger au Comité de gestion du Centre de loisirs intercommunal sans hébergement à AVALLON.

10°) **Election des délégués au Comité de gestion du Centre de loisirs sans hébergement à CHATEL-CENSOIR** : le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de quatre délégués pour siéger au Comité de gestion du Centre de loisirs intercommunal sans hébergement à CHATEL-CENSOIR. Il propose les candidatures qu'il a reçues de Pascal GERMAIN, de Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE et de Nicolas ROBERT et prend acte de la candidature spontanée de Cédric MENGUAL.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Pascal GERMAIN, Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Cédric MENGUAL et Nicolas ROBERT au titre de délégués pour siéger au Comité de gestion du Centre de loisirs intercommunal sans hébergement à CHATEL-CENSOIR.

11°) **Election des délégués au Conseil d'orientation des crèches de la ville d'AVALLON** : le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de trois délégués pour siéger au Conseil d'orientation des crèches de la ville d'AVALLON. Il propose les candidatures qu'il a reçues de Pascal GERMAIN et de Nicolas ROBERT et prend acte de la candidature spontanée de Stéphanie GROSSETETE.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Pascal GERMAIN, Stéphanie GROSSETETE et Nicolas ROBERT au titre de délégués pour siéger au Conseil d'orientation des crèches de la ville d'AVALLON.

12°) **Election d'un délégué au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'AVALLON** : le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection d'un délégué pour siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'AVALLON. Il propose la candidature qu'il a reçue de Camille BOERIO.

En réponse à la justification de la candidature de Monsieur Camille BOERIO exposée par le Président, Monsieur Mourad CHENAF rappelle que la principale mission du délégué communautaire au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'AVALLON doit être, avant tout, de représenter l'intercommunalité.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Camille BOERIO au titre de délégué au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'AVALLON.

O.J N° 6 : ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
--

1°) **Election de la Commission d'appel d'offres (CAO)** : le Président rappelle que la Commission d'appel d'offres doit être composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants et que l'élection se déroule par scrutin de listes. Conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 avril dernier stipulant que les candidatures devaient parvenir jusqu'au 24 avril 2014 inclus, il explique qu'il a reçu cinq candidatures pour être titulaires constituant une seule liste de candidats. Le Président propose au Conseil Communautaire les candidatures de Gérard GUYARD, Didier IDES, Philippe LENOIR, Jean-Louis MICHELIN et Gérard PAILLARD au titre de membres titulaires pour siéger à la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

Par un vote à main levée, préalablement accepté à l'unanimité par l'assemblée délibérante, le Conseil Communautaire ELIT, à l'unanimité, Gérard GUYARD, Didier IDES, Philippe LENOIR, Jean-Louis MICHELIN et Gérard PAILLARD au titre de membres titulaires pour siéger à la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

Le Président propose les trois candidatures qu'il a reçues de Gérard LACOMBE, de Gérard DELORME et d'Olivier RAUSCENT et prend acte des deux candidatures spontanées de Jean-Paul BUTTARD et de Mourad CHENAF permettant de

constituer une seule liste de candidats au titre de membres suppléants pour siéger, le cas échéant, à la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

Par un vote à main levée, préalablement accepté à l'unanimité par l'assemblée délibérante, le Conseil Communautaire ELIT, à l'unanimité, Gérard LACOMBE, Gérard DELORME, Jean-Paul BUTTARD, Mourad CHENAF et Olivier RAUSCENT au titre de membres suppléants pour siéger, le cas échéant, à la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

2°) Election de la Commission de délégation de service public (DSP) : le Président rappelle que la Commission de délégation de service public (DSP) doit être composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants et que l'élection se déroule par scrutin de listes. Conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 avril dernier stipulant que les candidatures devaient parvenir jusqu'au 24 avril 2014 inclus, il explique qu'il a reçu cinq candidatures pour être titulaires constituant une seule liste de candidats. Le Président propose au Conseil Communautaire les candidatures de Gérard GUYARD, Didier IDES, Philippe LENOIR, Jean-Louis MICHELIN et Gérard PAILLARD au titre de membres titulaires pour siéger à la Commission de délégation de service public (DSP) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

Par un vote à main levée, préalablement accepté à l'unanimité par l'assemblée délibérante, le Conseil Communautaire ELIT, à l'unanimité, Gérard GUYARD, Didier IDES, Philippe LENOIR, Jean-Louis MICHELIN et Gérard PAILLARD au titre de membres titulaires pour siéger à la Commission de délégation de service public (DSP) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

Le Président propose les trois candidatures qu'il a reçues de Gérard LACOMBE, de Gérard DELORME et d'Olivier RAUSCENT et prend acte des deux candidatures spontanées de Jean-Paul BUTTARD et de Mourad CHENAF permettant de constituer une seule liste de candidats au titre de membres suppléants pour siéger, le cas échéant, à la Commission de délégation de service public (DSP) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

Par un vote à main levée, préalablement accepté à l'unanimité par l'assemblée délibérante, le Conseil Communautaire ELIT, à l'unanimité, Gérard LACOMBE, Gérard DELORME, Jean-Paul BUTTARD, Mourad CHENAF et Olivier RAUSCENT au titre de membres suppléants pour siéger, le cas échéant, à la Commission de délégation de service public (DSP) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

O.J N° 7 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

1°) Parc d'activités « Porte du MORVAN » - Travaux ERDF liés au pôle logistique des Ets SCHIEVER : Monsieur Olivier RAUSCENT, Vice-président en charge du Développement économique, explique que les Ets SCHIEVER souhaitent commencer les travaux d'aménagement du site en septembre 2014 et qu'il convient de réaliser au préalable la dépose puis l'enfouissement de la ligne aérienne haute tension surplombant les terrains. Il précise que ce travail permettra de libérer l'emprise foncière de toute servitude liée à ce réseau. Après une étude du dossier avec ERDF, Monsieur Olivier RAUSCENT indique que le montant estimatif des travaux s'élève à 75 736,04 euros HT soit 90 883,25 euros TTC. Conformément à la convention cadre conclue entre l'ex-CCA et les Ets SCHIEVER, il rappelle que ces travaux ont vocation à être portés par la CCAVM mais feront l'objet d'un financement par le Groupe SCHIEVER à hauteur de 69,80% du coût réel des travaux, étant précisé que ceux-ci ont également été intégrés à la base éligible des différentes subventions. Enfin, il ajoute que tous les travaux de desserte à l'intérieur des parcelles seront entièrement portés et financés par les Ets SCHIEVER.

En réponse à Monsieur Mourad CHENAF, le Président explique que les bases éligibles pour l'obtention des subventions ont été arrêtées avec les différents financeurs (Préfectures de Région et de l'Yonne, Conseil Régional de Bourgogne et Conseil Général de l'Yonne) et que le plan de financement du projet du parc d'activités des « Portes du MORVAN et d'AVALLON » sera conforme aux prévisions.

Le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer le devis « ERDF » pour le déplacement et l'enfouissement de la ligne électrique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer le devis « ERDF » pour le déplacement et l'enfouissement de la ligne électrique nécessaires à l'aménagement du pôle logistique des Ets SCHIEVER.

2°) Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Echange de parcelles avec la ville d'AVALLON et détermination de la valeur de ces parcelles : dans le cadre de l'aménagement du Parc d'activités « Porte d'AVALLON », Monsieur Olivier RAUSCENT, Vice-président en charge du Développement économique, explique que l'ex-CCA a fait procéder au déplacement du chemin rural n° 12 afin de libérer une emprise foncière en vue de sa cession à l'entreprise « CDM – AVALLON » (*le prix sera arrêté ultérieurement mais la recette est estimée à environ 17 000,00 euros*). Suite à ce déplacement, il rappelle qu'il avait été convenu de procéder à un échange de terrain entre la ville d'AVALLON (*nouvelle emprise du chemin rural*) et la CCAVM (*ancienne emprise*). Cet échange étant réalisé à titre gracieux, Monsieur Olivier RAUSCENT indique qu'il convient de fixer une valeur symbolique, qui pourrait être de 100,00 euros nets à chacun des biens, avant de conclure l'acte notarié. Le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accepter la proposition telle qu'elle lui est présentée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle lui est présentée et FIXE à 100,00 euros nets le tarif pour chaque parcelle dans le cadre d'un échange de terrain entre la ville d'AVALLON et la CCAVM.

3°) Syndicat mixte du canal du nivernais :

- **Adhésion au Syndicat mixte du canal du nivernais** : Monsieur Gérard DELORME, Vice-président en charge du Tourisme, explique que les communes de CHATEL/CENSOIR et de LICHERES/YONNE ont adhéré au Syndicat mixte du canal du nivernais en 2008 lors de sa création alors qu'elles n'étaient membres d'aucune Communauté de Communes. Ayant expliqué que les deux communes ayant transféré leurs compétences « Tourisme » à l'intercommunalité, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accepter d'adhérer au Syndicat mixte du canal du nivernais pour le compte de ces deux communes pour un montant de 0.42 euros par habitant et par an (727 habitants au 1^{er} janvier 2014).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE d'adhérer au Syndicat mixte du canal du nivernais pour le compte de ces deux communes selon les modalités qui lui sont présentées.

- **Election des délégués titulaires et suppléants** : vu la décision favorable d'adhérer au Syndicat mixte du canal du nivernais, le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour siéger au sein de cet organisme.

Sur la proposition du Président, **le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Gilles CHENE (LICHERES-SUR-YONNE) et Michel GUILBERT (CHATEL-CENSOIR) au titre de délégués titulaires pour siéger au Syndicat mixte du canal du nivernais.**

Afin d'assurer la cohérence et la complémentarité avec la compétence « Tourisme » et sur la proposition du Président, **le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Gérard DELORME et Noëlle RAUSCENT au titre de délégués suppléants pour siéger, le cas échéant, au Syndicat mixte du canal du nivernais.**

O.J N° 8 : VOIRIE, TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART

1°) **Convention-cadre pour les travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée** : par une délibération en date du 5 mars dernier, Monsieur Jean-Louis MICHELIN, Vice-président en charge de la Voirie, rappelle que le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer une convention-cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée, avec chaque commune membre, pour les travaux communaux de voirie qui seraient confiés à l'intercommunalité. Avec un avis favorable de la Commission voirie, en date du 20 mars dernier, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour apporter une modification à l'article 3 de ladite convention qui consisterait à calculer la participation des communes sur le montant HT et non sur le montant TTC. Le Président précise que la signature de cette convention-cadre n'engage pas obligatoirement les communes à confier, en partie ou en totalité, les travaux communaux en maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCAVM.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'apporter une modification à l'article 3 de la convention-cadre pour les travaux communaux en maîtrise d'ouvrage déléguée qui consiste à calculer la participation des communes sur le montant HT et non sur le montant TTC.

2°) **Classement 2014 des voies communales en voirie intercommunale** : avec un avis favorable de la Commission voirie, en date du 20 mars dernier, Monsieur Gérard LACOMBE, Vice-président en charge de la Voirie, propose au Conseil Communautaire de délibérer sur la proposition de classement 2014 des voies communales en voirie intercommunale et, le cas échéant, pour autoriser le Président à signer les procès-verbaux contradictoires conformément au transfert de compétences en matière de voirie à réception des délibérations concordantes des communes.

En réponse à Madame Chantal HOCHART, le Président précise que ce tableau de classement peut être revu et corrigé par délibération du Conseil Communautaire avant le début de chaque exercice budgétaire.

Monsieur Michel MILLET souhaite que les critères de classement des voies communales en voirie intercommunale puissent être redéfinis.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ARRÊTE le tableau de voirie intercommunale tel qu'il a été joint à la note de synthèse et AUTORISE le Président à signer les procès-verbaux contradictoires conformément au transfert de compétences en matière de voirie à réception des délibérations concordantes des communes.

O.J N° 9 : ACTION SOCIALE

1°) **Enfance/jeunesse : « crèche intercommunale de CUSSY LES FORGES »** : Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président en charge de l'Enfance/jeunesse, explique que l'avant-projet définitif de la création d'une crèche intercommunale à CUSSY LES FORGES sera examiné par la Commission enfance/jeunesse lors d'une prochaine réunion avant d'être soumis à l'avis du Bureau Communautaire et à l'approbation du Conseil Communautaire. Dans cette attente, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver le plan de financement prévisionnel afin d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions inhérentes à ce projet auprès de tous les financeurs potentiels conformément au plan de financement prévisionnel joint à la note de synthèse.

En réponse à Monsieur Mourad CHENAF qui trouve le projet intéressant, le Président précise les programmes sur lesquels s'appuient les demandes de subventions. Après plusieurs échanges sur le nombre de places prévu dans le plan de financement (24), sur la nécessité d'avoir un débat sur le fonds sur la répartition géographique des structures (Didier IDES), sur la réglementation de l'accueil à partir de la 21^{ème} place et sur le coût d'une place (Isabelle HUBERDEAU) et sur le coût résiduel de fonctionnement par place à la charge de la collectivité (Sonia PATOURET-DUMAY), le Président assure que le projet sera examiné et débattu au sein de la commission « Enfance/jeunesse » et du Bureau Communautaire avant la présentation de l'avant-projet définitif au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ARRÊTE le plan de financement prévisionnel du projet de crèche de CUSSY LES FORGES et AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de tous les financeurs potentiels.

2°) Sport :

➤ **Répartition des charges de chauffage inhérentes à la chaufferie bois du gymnase de QUARRE LES TOMBES** : dans le cadre de la convention relative à la répartition des charges de chauffage inhérentes à la chaufferie bois du gymnase de QUARRE LES TOMBES, initialement conclue entre l'ex-CCMV et la commune de QUARRE LES TOMBES, Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président en charge du Sport, propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à signer un avenant avec la commune de QUARRE LES TOMBES pour permettre à la CCAVM de se substituer à l'ex-CCMV.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer un avenant avec la commune de QUARRE LES TOMBES pour permettre à la CCAVM de se substituer à l'ex-CCMV.

➤ **Répartition des charges de chauffage inhérentes à la chaufferie bois du gymnase de MONTILLOT** : dans le cadre de la convention relative à la répartition des charges de chauffage inhérentes à la chaufferie bois du gymnase de MONTILLOT, initialement conclue entre l'ex-CCV et la commune de MONTILLOT, Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président en charge du Sport, propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à signer un avenant avec la commune de MONTILLOT pour permettre à la CCAVM de se substituer à l'ex-CCV.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer un avenant avec la commune de MONTILLOT pour permettre à la CCAVM de se substituer à l'ex-CCV.

➤ **Mutualisation de services liés à la chaufferie bois et au gymnase de QUARRE LES TOMBES** : dans le cadre d'une convention relative à la mutualisation de services liés à la chaufferie bois et au gymnase de QUARRE LES TOMBES, Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président en charge du Sport, explique que la commune de QUARRE LES TOMBES mettait ses agents communaux à la disposition de l'ex-CCMV (entretien des abords du gymnase, petites réparations, surveillance technique de la chaufferie bois,...) en contrepartie de la prise en charge de la consommation d'eau et de l'électricité de la station de lavage VTT et de l'aire de camping-cars par l'intercommunalité. Afin de proroger cette mutualisation, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à signer un avenant à la convention initialement conclue avec la commune de QUARRE LES TOMBES pour permettre à la CCAVM de se substituer à l'ex-CCMV.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention initialement conclue avec la commune de QUARRE LES TOMBES pour permettre à la CCAVM de se substituer à l'ex-CCMV.

3°) **Santé et vie sociale** : Monsieur Hubert BARBIEUX, Vice-président en charge de la Santé/vie sociale, explique que la CCAVM est sollicitée pour une mise à disposition précaire et gracieuse de l'espace ouvert et de la salle du 1^{er} étage du bâtiment B de la maison de santé de VÉZELAY. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accepter deux demandes de mise à disposition et, le cas échéant, d'autoriser le Président à signer les conventions d'occupation gracieuse et précaire avec les organismes suivants :

- L'Office de tourisme de VÉZELAY dans le cadre d'un rallye du vignoble du VÉZELIEN qui aura lieu le 17 mai 2014,
- L'Ordre des architectes de Bourgogne dans le cadre d'une journée du Conseil de l'Ordre des architectes qui aura lieu le 27 juin 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle lui est présentée et AUTORISE le Président à signer les conventions d'occupation gracieuse et précaire, l'une avec l'Office de tourisme de VÉZELAY et l'autre avec l'Ordre des architectes de Bourgogne.

O.J N° 10 : RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe par la transformation d'un poste existant d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : avec un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP), le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour transformer un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2014, étant précisé que l'ensemble des régimes indemnitaires ont été modifiés lors de la séance du Conseil Communautaire du 8 janvier 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, EMET un avis favorable pour la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe par la transformation d'un poste existant d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

O.J N° 11 : FINANCES

1°) **Comptes de gestion 2013** : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour constater la concordance des écritures entre les comptes de gestion du Trésorier et les comptes administratifs et déclarer que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2013, n'appellent ni observation, ni réserve.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, CONSTATE la concordance des écritures entre les comptes de gestion du Trésorier et les comptes administratifs 2013 et DÉCLARE que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2013, n'appellent ni observation, ni réserve.

2°) **Comptes administratifs 2013** : Madame le Trésorier présente les résultats définitifs 2013 tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

Budget principal CCA	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	1 141 865,76	1 342 391,84	3 143 022,58	2 940 610,42	4 284 888,34	4 283 002,26
Résultat n		200 526,08		- 202 412,16	-	1 886,08
Intégration Résultat n-1	110 262,66			426 351,09		426 351,09
Résultat définitif		90 263,42		223 938,93		314 202,35
Reste à réaliser	287 959,00	95 956,00				

Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	5 699 915,75	4 970 373,81	7 387 655,00	7 387 654,06	13 087 570,75	12 358 027,87
Résultat n		- 729 541,94		- 0,94	-	729 542,88
Intégration Résultat n-1		129 626,19		-		129 626,19
Résultat définitif		- 599 915,75		- 0,94		- 599 916,69

Budget principal CCMV	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	101 776,81	53 224,55	786 947,51	845 288,52	888 724,32	898 513,07
Résultat n		- 48 552,26		58 341,01		9 788,75
Intégration Résultat n-1		17 156,53		108 018,81		125 175,34
Résultat définitif		- 31 395,73		166 359,82		134 964,09
Reste à réaliser	238 521,00	155 500,00				

ZAE VILLIERS NONAINS	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	42 205,37	35 770,99	42 142,66	42 383,12	84 348,03	78 154,11
Résultat n		- 6 434,38		240,46	-	6 193,92
Intégration Résultat n-1		6 435,61				6 435,61
Résultat définitif		1,23		240,46		241,69

Budget principal CCV	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	44 943,30	61 041,99	925 601,39	892 755,76	970 544,69	953 797,75
Résultat n		16 098,69		- 32 845,63	-	16 746,94
Intégration Résultat n-1		1 477,76		242 856,08		244 333,84
Résultat définitif		17 576,45		210 010,45		227 586,90

Maison de santé de VÉZELAY	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	1 473 344,08	1 614 820,00	2 177,75	-	1 475 521,83	1 614 820,00
Résultat n		141 475,92		- 2 177,75		139 298,17
Intégration Résultat n-1		- 154 292,22		66 985,66	-	87 306,56
Résultat définitif		- 12 816,30		64 807,91		51 991,61
Reste à réaliser	68 363,70	739 196,00				

Pharmacie de VÉZELAY	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	354 737,74	300 000,00	600,00	600,00	355 337,74	300 600,00
Résultat n		- 54 737,74		-	-	54 737,74
Intégration Résultat n-1						-
Résultat définitif		- 54 737,74		-		54 737,74
Reste à réaliser	79 262,26	79 262,26				

Sous la présidence de Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des Finances, **le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (le Président ayant quitté la salle) ARRÊTE ET VOTE les résultats définitifs susvisés des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2013.**

3°) **Budget annexe de la Maison de services de ROUVRAY sous maîtrise d'ouvrage de l'ex-CCMV** : le Président explique que l'ex-CCMV a, par délibération, clôturé le budget annexe de la Maison de services de ROUVRAY en 2012. Or, comme ce budget annexe apparaît à tort dans l'arrêté de la fusion intercommunale pris par Monsieur le Préfet de l'Yonne, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour confirmer sa clôture décidée par l'ex-CCMV.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, CONFIRME la décision de clôture du budget annexe de la Maison de services de ROUVRAY qui avait été prise par l'ex-Communauté de Communes de MORVAN VAUBAN.

4°) **Affectation des résultats 2013** : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour décider de l'affectation des résultats 2013 telle qu'elle est présentée ci-dessous :

	Résultats	Comptes d'affectation
Budget principal		
Investissement	76 444,14	001
RAR 2012 (dépenses 526 480 – recettes 251 453)	-275 024,00	
Investissement	198 579,86	1068
Fonctionnement	401 729,34	002
Budget annexe du Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON		
Investissement	-599 915,75	001
Fonctionnement	-0,94	002
Budget annexe ZAE de VILLIERS NONAINS		
Investissement	1 ,23	001
Fonctionnement	240,46	002
Budget annexe Maison de santé de VÉZELAY		
Investissement	-12 816,30	001
Fonctionnement	64 807,91	002
Budget annexe Pharmacie de VÉZELAY		
Investissement	-54 737,74	001

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE l'affectation des résultats 2013 telle qu'elle lui est présentée.

5°) **Attribution des fonds de concours et des subventions 2014** : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur les propositions d'attribution de fonds de concours et de subventions ci-dessous et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer les conventions d'attribution fixant les modalités de versement avec chaque bénéficiaire.

Bénéficiaires	Objet	Montant	Commentaires
Investissement			
Commune de SAUVIGNY LE BOIS	3 logements avec maîtrise d'ouvrage déléguée à un tiers	10 500,00	Reste à réaliser 2013
Commune de MENADES	1 logement	10 000,00	Reste à réaliser 2013
Commune de DOMECEY SUR LE VAULT	Solde fonds de concours voirie 2013	6 223,00	
Commune d'ISLAND	Solde fonds de concours voirie 2013	6 925,00	
Commune de LUCY LE BOIS	Solde fonds de concours voirie 2013	8 706,00	
Commune de MAGNY	Solde fonds de concours voirie 2013	9 072,00	
Commune de SAUVIGNY LE BOIS	Solde fonds de concours voirie 2013	7 250,00	
Conseil Général de l'Yonne	Solde fonds de concours voirie 2013	260 704,23	Contournement d'AVALLON
Fonctionnement			
Commune de MAGNY	Solde fonds de concours voirie 2013	9 375,00	
Commune d'AVALLON	Crèches municipales	172 916,00	Année de référence N-1
Commune d'AVALLON	Conservatoire de musique	82 288,00	Année de référence N-1
Commune d'AVALLON	Fourrière animale	8 865,00	Année de référence N-1
ADIL	Habitat	2 011,40	20 114 habitants x 0.10 euros
Association PEP 89	Contrat d'affermage	170 000,00	CLSH AVALLON
Association PEP 89	Accueil des enfants handicapés	4 700,00	CLSH AVALLON
Association PEP 89	Incidence des rythmes scolaires	7 500,00	CLSH AVALLON
Association ANIM'PLUS	Relais assistantes maternelles	5 550,00	Année de référence N-1
Association ODSAA	Animation Sport	10 057,00	20 114 habitants x 0.50 euros

Association CLAS	Carnet CLAS	10 057,00	20 114 habitants x 0.50 euros
Club informatique ASQUINOIS	Convention ex-CCV	16 000,00	Convention ex-CCV
Syndicat d'élevage du charolais	Location d'un chapiteau	2 500,00	Année de référence N-1
Mission locale	Insertion jeunes 16/25 ans	10 057,00	20 114 habitants x 0.50 euros
JAVA	Animation culturelle	2 000,00	Aide sans tacite reconduction
France Alzheimer 89	Accueil de jour aux Genets	2 300,00	Aide sans tacite reconduction
Pays Avallonnais	Ingénierie	57 324,90	20 114 habitants x 2.85 euros
Pays Avallonnais	Suivi-animation PIG	9 455,00	Réf. : Convention d'application
Propriétaires occupants PIG	Aide aux travaux	10 000,00	500.00 euros par logement
Chambre économique de l'Avallonnais	Partenariat pour la promotion du Parc d'activités	16 473,36	20 114 habitants x 0.819 euros
Yonne développement		3 017,10	20 114 habitants x 0.15 euros
Yonne en scène		703,99	20 114 habitants x 0.035 euros
Office du tourisme AVALLON	Accueil touristique QUARRE LES TOMBES	10 000,00	Année de référence N-1
Office du tourisme AVALLON *	Convention d'objectifs	62 000,00	Recettes taxe de séjour ex-CCA
Office du tourisme VÉZELAY	Convention d'objectifs	65 000,00	Année de référence N-1
Parc naturel régional Morvan	Fonctionnement	5 515,23	Année de référence N-1
Syndicat mixte du Canal du Nivernais	Adhésion CHÂTEL/CENSOIR et LICHERES SUR YONNE	305,34	727 habitants x 0.42 euros

*Sous réserve du recours d'annulation de la délibération par les services de l'État.

En réponse à Madame Sonia PATOURET-DUMAY, le Président explique que certaines subventions ont été augmentées en fonction du nombre d'habitants et que chaque attribution fera l'objet d'une convention fixant, notamment, les objectifs et les modalités de versement.

Monsieur Bernard DESCHAMPS rappelle que certaines associations intervenaient déjà sur l'ensemble du territoire sans pour autant recevoir des financements d'ex-EPCI.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, VALIDE l'attribution des fonds de concours et des subventions tels qu'ils sont présentés et AUTORISE le Président à signer les conventions d'application avec chaque bénéficiaire pour fixer, notamment, les modalités de versement et, le cas échéant, rappeler les objectifs à atteindre.

6°) Les taux d'imposition 2014 des taxes directes locales : le Président rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires (réf. : Conseil Communautaire du 5 mars 2014), il avait été expliqué qu'il conviendrait de déterminer la base à partir de laquelle les taux de la fiscalité locale seront fixés, soit à partir de la simulation « taux moyens pondérés des ex-EPCI, soit à partir de la simulation « taux moyens pondérés des communes » et ce, avant l'adoption du budget primitif 2014. Il précise que le produit fiscal de référence 2014 notifié par la Direction des finances publiques de l'Yonne s'élève à 889 285,00 euros. En s'appuyant sur l'analyse financière ci-dessous, le Président explique que le choix de la simulation « taux moyens pondérés des communes » aurait un impact moindre sur la hausse de la fiscalité pour les habitants des communes de l'ex-CCA. A cette proposition et compte-tenu des besoins budgétaires de la collectivité et des décisions nationales ayant une incidence forte sur l'élaboration du budget 2014 (*hausse de la TVA, réduction des concours financiers de l'Etat*), il propose d'appliquer une hausse moyenne modérée de 4,36% sur les quatre taux.

Monsieur Mourad CHENAF considère que la hausse proposée ne saurait être considérée comme modérée et s'interroge sur l'opportunité d'un lissage des taux sur une période de 12 ans. Le Président explique que ceci a été étudié mais n'a pas pu être proposé pour différentes raisons et, principalement, celle relative à la différence des abattements fiscaux des communes membres.

Intitulé	2013					Taux moyens pondérés 2014 des ex EPCI	Taux moyens pondérés 2014 des communes	
	Communauté de Communes de l'Avallois	Communauté de Communes de Morvan Vauban	Communauté de Communes du Vézélien	Athie	Cussy les Forges, Sainte Magnance		sans hausse	avec hausse
Taxe d'habitation	1.69	2.38	1.82	2.45	4.98	1.89	1.77	1.84
Taxe foncière bâti	1.36	1.66	1.51	1.90	3.76	1.47	1.54	1.61
Taxe foncière non bâti	2.96	4.78	4.25	5.35	12.74	4.35	3.41	3.56
Cotisation Foncière des entreprises	1.52	2.48	1.75	2.29	5.74	1.62	1.98	2.07

Évolution en % des taux 2014 par rapport aux taux moyens pondérés 2013 des ex EPCI	11.83%	-20.59%	3.85%	-22.86%	-62.05%
	8.09%	-11.45%	-2.65%	-22.63%	-60.90%
	46.96%	-9.00%	2.35%	-18.69%	-65.86%
	6.58%	-34.68%	-7.43%	-29.26%	-71.78%

Évolution en % des taux 2014 par rapport aux taux moyens pondérés 2013 des communes	4.73%	-25.63%	-2.75%	-27.76%	-64.46%
	13.24%	-7.23%	1.99%	-18.95%	-59.04%
	15.20%	-28.66%	-19.76%	-36.26%	-73.23%
	30.26%	-20.16%	13.14%	-13.54%	-65.51%

Évolution en % des taux 2014 proposés par rapport aux taux moyens pondérés 2013 des communes	8.88%	-22.69%	1.10%	-24.90%	-63.05%
	18.38%	-3.01%	6.62%	-15.26%	-57.18%
	15.20%	-28.66%	-19.76%	-36.26%	-73.23%
	36.18%	-16.53%	18.29%	-9.61%	-63.94%

Compte-tenu des éléments financiers présentés ci-dessus, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour arrêter les taux d'imposition des taxes directes locales 2014 sur la base des taux moyens pondérés 2013 des communes et d'appliquer une hausse moyenne des taux de 4,36% selon le tableau suivant :

Taxes locales	Bases 2014	Taux 2013	Taux 2014 proposés	Produits 2014 proposés
Taxe d'habitation	21 866 000	Tableau ci-dessus	1.84	402 334,00
Taxe foncière sur le bâti	19 745 000		1.61	317 895,00
Taxe foncière sur le non bâti	1 531 000		3.56	54 504,00
Cotisation Foncière Entreprises - CFE	7 356 000		2.07	152 269,00
Total des contributions				927 002,00
Fiscalité Professionnelle de Zone - FPZ	101 500	19,67	21,64	21 965,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ARRÊTE les taux des contributions directes locales 2014 tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-dessus.

7°) Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2014 (TEOM) : le Président rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires (réf. : Conseil Communautaire du 5 mars 2014), il avait été expliqué qu'il serait préalablement nécessaire d'élaborer un budget analytique global et par zonage, inhérent à la gestion des « Déchets Ménagers », compte tenu des spécificités pour service rendu différent sur l'ensemble du territoire et ce, avant l'élaboration du budget principal. Aussi, comme cela avait également été évoqué lors des orientations budgétaires, le Président confirme qu'il est indispensable d'envisager une hausse des taux pour les 2 zones au vu des principaux éléments budgétaires à prendre en considération, étant précisé que le budget de la gestion des « Déchets Ménagers » doit s'équilibrer à lui seul :

- Les écarts constatés entre les coûts des prestations des marchés conclus par le Groupement de communes hors communes de l'ex-CCMV (zone 1, 38 communes), d'une part et par l'ex-CCMV (zone 2, 7 communes), d'autre part,
- L'augmentation de la TVA (de 7 à 10 %),
- L'augmentation de la Taxe générale des activités polluantes - TGAP (de 15,00 à 20,00 euros HT, la tonne, soit 33,33%),
- Une fréquentation accrue à la déchetterie d'ÉTAULES constatée depuis le 1^{er} janvier 2014,
- L'acquisition de bacs de tri sélectif pour la collecte en porte à porte des déchets recyclables à mettre en œuvre sur une partie du territoire (ex-CCV),
- L'étude de faisabilité pour la mise aux normes des déchetteries d'ÉTAULES et de MONTILLOT.

Le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour fixer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 10,93% pour la zone 1 et à 18,85% pour la zone 2 selon le tableau ci-dessous :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	Bases 2014	Taux 2013	Taux 2014 proposés	Produits 2014 proposés
Zone 1 Ex- CCA Ex-CCV ATHIE	16 944 450	Ex-CCA : 10,12 et 2,58 Ex-CCV : 10,00 AHIE : 14,35 CUSSY LES FORGES et	10,93	1 852 028,00

CUSSY LES FORGES STE MAGNANCE		STE MAGNANCE : 10,12		
Zone 2 Ex-CCMV	1 419 777	15,30	18,85	267 628,00
TOTAL	/	/	/	2 119 656,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, FIXE les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 10,93% pour la zone 1 et à 18,85% pour la zone 2 compte-tenu des explications qui lui ont été apportées.

8°) **Durées d'amortissement** : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour fixer les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement comme suit :

Intitulés	Durées
<u>Immobilisation incorporelles</u>	
Logiciels	3 ans
Etudes	1 an
Subventions d'équipement habitat et voirie communale	1 an
Subventions d'équipement projet d'infrastructure d'intérêt national	20 ans
<u>Immobilisations corporelles</u>	
Matériel informatique (ordinateurs, écrans, téléphone)	3 ans
Matériel de bureau	10 ans
Mobilier	10 ans
Panneaux de signalisation	7 ans
Véhicules de service	5 ans
Colonnes de tri des Points d'apport volontaire	7 ans
Bacs de tri sélectif et d'ordures ménagères	5 ans
Matériel de voirie et technique	5 ans

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, FIXE les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement conformément au tableau susvisé.

9°) **Adoption du budget primitif principal 2014** : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget principal 2014 tel qu'il vient de le présenter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le budget annexe 2014 du budget primitif principal tel qu'il est synthétisé ci-dessous :

Budget principal 2014	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 180 581,74	1 338 386,14
Recettes	5 180 581,74	1 338 386,14

Monsieur Gérard DELORME rappelle le contexte difficile dans lequel le budget 2014 a été préparé, souligne l'important travail qui a été réalisé et souhaite que tous les Conseillers communautaires travaillent ensemble dans l'intérêt communautaire pour porter un véritable projet de territoire au service de la population.

10°) **Adoption du budget annexe 2014 du parc d'activités des portes du MORVAN et d'AVALLON** : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget annexe 2014 du parc d'activités des portes du MORVAN et d'AVALLON tel qu'il vient de le présenter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le budget annexe 2014 du parc d'activités des portes du MORVAN et d'AVALLON tel qu'il est synthétisé ci-dessous :

Budget annexe 2014	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	6 464 640,69	5 699 915,75
Recettes	6 464 640,69	5 699 915,75

11°) **Adoption du budget annexe 2014 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS** : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget annexe 2014 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS tel qu'il vient de le présenter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le budget annexe 2014 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS tel qu'il est synthétisé ci-dessous :

Budget annexe 2014	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	37 885,99	36 440,35
Recettes	37 885,99	36 440,35

12°) **Adoption du budget annexe 2014 de la maison de santé de VÉZELAY** : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget annexe 2014 de la maison de santé de VÉZELAY tel qu'il vient de le présenter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le budget annexe 2014 de la maison de santé de VÉZELAY tel qu'il est synthétisé ci-dessous :

Budget annexe 2014	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	97 913,91	747 451,64
Recettes	97 913,91	747 451,64

13°) **Adoption du budget annexe 2014 de la pharmacie de VÉZELAY** : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget annexe 2014 de la pharmacie de VÉZELAY tel qu'il vient de le présenter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le budget annexe 2014 de la pharmacie de VÉZELAY tel qu'il est synthétisé ci-dessous :

Budget annexe 2014	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 255,00	404 737,74
Recettes	5 255,00	459 821,00

O.J N° 12 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Président indique que le site internet de la CCAVM est en cours d'élaboration avec une mise en service progressive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.